



Ville de
L'Ancienne-Lorette

Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2026



Table des matières

Cadre légal	4
Portrait de la Ville	5
Comité de travail	6
Réalisations lorettaines	7
Obstacles et mesures pour 2026	11
Bilan des mesures réalisées en 2025	20
Questions ou commentaires	32
Liste des mesures favorisant l'accessibilité	Annexe

**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
2026**

ADOPTÉ LE 24 FÉVRIER 2026

PAR RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO 33-26

Cadre légal

Au Québec, le droit à l'égalité est reconnu par la Charte des droits et libertés de la personne. Celle-ci prévoit que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés fondamentaux, et ce, peu importe ses caractéristiques personnelles, dont notamment le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la « Loi ») vise à assurer l'exercice des droits des personnes en situation de handicap et, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société.

La politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui découle de la Loi, vise à accroître la participation sociale des personnes en situation de handicap.

La Ville de L'Ancienne-Lorette (la « Ville ») s'appuie notamment sur ce cadre légal pour mettre en œuvre des actions visant à améliorer l'accessibilité sur son territoire. En effet, le présent plan d'action est adopté conformément à l'article 61.1 de la Loi et les mesures précisées au Décret 655-2021 y sont intégrées.

Le plan d'action vise à identifier les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap. Il vise également à décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute en vue de réduire ces obstacles. C'est dans ce contexte qu'un plan d'action de la Ville est produit et rendu public annuellement.

L'engagement de la Ville est essentiel pour réduire les obstacles que les personnes en situation de handicap rencontrent dans leur quotidien. La Ville souhaite permettre à la population lorettaine d'apprécier, à chaque année, les mesures réalisées et celles à venir en matière d'accessibilité.

Le plan d'action 2026 se décline sous les axes d'intervention suivants :

- 1- Promotion;
- 2- Accessibilité aux biens et aux services offerts;
- 3- Accessibilité au travail;
- 4- Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations;
- 5- Accessibilité à l'information et aux documents;
- 6- Adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur les personnes en situation de handicap;
- 7- Sensibilisation et formation.

Portrait de la Ville

La Ville est une personne morale de droit public liée à l'agglomération de Québec. Elle a été reconstituée le 1^{er} janvier 2006, en vertu du Décret 963-2005. La Ville compte environ 17 000 habitants¹ et 150 employés.

Les services personnalisés rendus directement aux citoyens et qui sont de la compétence de la Ville sont des services de proximité. Par exemple, la collecte des ordures, le déneigement, les loisirs et la culture, ainsi que la bibliothèque et les communications, font partie du mandat de la Ville. Quant aux services de police et aux services en matière de prévention des incendies, ceux-ci sont de la compétence de l'agglomération et ne sont pas rendus directement par la Ville. Les citoyens de la Ville sont desservis par les services suivants, à savoir :

- La direction générale;
- Le Service du greffe;
- Le Service de la trésorerie;
- Le Service des travaux publics;
- Le Service de l'urbanisme;
- Le Service des communications;
- La bibliothèque;
- Le Service des loisirs, événements et technologies;
- Le Service des ressources humaines.



La Ville est propriétaire de plusieurs bâtiments publics dont l'aménagement est accessible. Ceux-ci sont répertoriés à la liste des mesures favorisant l'accessibilité annexée au présent document.

15 parcs et espaces verts

1 boisé



25 km de pistes et bandes cyclables

¹ Statistique Canada. 2023. (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=g2e&DGUIDlist=2021A0011G2E&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0> (site consulté le 14 octobre 2025).



Comité de travail

Un comité multidisciplinaire veille à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du plan d'action de la Ville.

En 2026, l'accessibilité sera au cœur des priorités de la Ville. C'est une volonté de la nouvelle direction générale, qui est en poste depuis le printemps 2025.

En juin 2025, la Ville a adopté un plan d'urbanisme dont l'un des objectifs est d'améliorer l'accessibilité et la convivialité des espaces publics et des équipements collectifs.

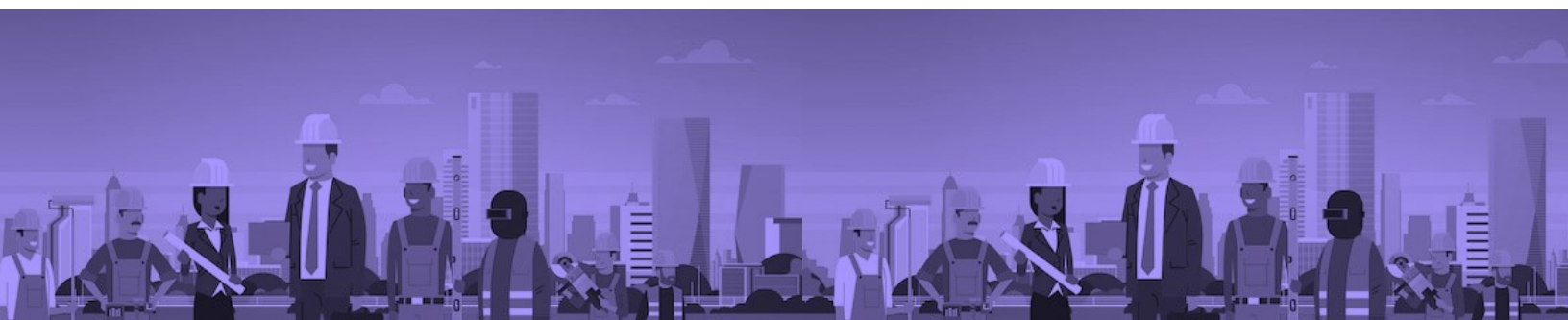
En novembre 2025, un nouveau conseil municipal a été élu pour un mandat de quatre ans.

Ainsi, la Ville s'engage à adapter son territoire aux enjeux actuels dans une vision d'avenir. Par l'entremise du comité de travail, le conseil municipal fera le lien avec la direction générale pour prioriser l'accessibilité des futurs projets.

Le comité de travail est composé d'intervenants qui relèvent du conseil municipal et des services suivants:

- Le Service du greffe;
- Le Service des travaux publics;
- Le Service de l'urbanisme;
- Le Service des communications;
- Le Service des loisirs, événements et technologies;
- Le Service des ressources humaines.

L'enthousiasme et la mobilisation des membres créent une belle ambiance de travail au sein du comité. L'écoute et l'ouverture d'esprit sont au rendez-vous. Chaque membre est invité à apporter ses idées et à partager ses expériences en matière d'accessibilité. Tous ensemble, les membres du comité rallient leurs efforts et collaborent afin d'améliorer la démarche d'accessibilité de la Ville.



Réalisations lorettaines

Les séances du conseil municipal

C'est avec fierté et par souci de transparence que la Ville permet à tous d'accéder et de participer à sa vie politique. Depuis 2018, les séances du conseil municipal sont offertes en webdiffusion et peuvent être visionnées en direct ou en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville, en cliquant sur le lien suivant : <https://www.youtube.com>. Depuis 2025, l'intelligence artificielle permet d'activer ou de désactiver les sous-titres.

Notre Ville, notre identité

La Ville a mis à jour ses énoncés de mission, de vision et de valeurs, afin de mieux refléter son rôle en tant que milieu de vie dynamique et employeur engagé. Voici ces énoncés :

- Mission :** Unir nos forces pour offrir aux Lorettaines et aux Lorettains des services, des installations et un environnement de première qualité dans un milieu de vie convivial et dynamique;
- Vision :** Innover et croître en tant que ville forte, humaine et inspirante générant la fierté de sa population, de ses employés et de ses élus;
- Valeurs :**
- Humanité : Placer l'humain au cœur de nos décisions;
 - Engagement : Contribuer au succès collectif;
 - Agilité : S'adapter au changement efficacement;
 - Efficienc e : Optimiser les ressources pour un impact maximal.

La bibliothèque

L'accès au savoir, sous toutes ses formes, est au cœur des priorités de la Ville. Chaque année, la Ville bonifie la collection du matériel adapté de la bibliothèque. En 2025, une quinzaine de livres audionumériques et une dizaine de livres audio ont été ajoutés à la collection. Ainsi, la Ville souhaite que tous les citoyens puissent fréquenter la bibliothèque, puisqu'il s'agit d'un lieu d'apprentissage sans frontière.



Grâce au Web, il est possible de consulter le catalogue de la bibliothèque. Il est également possible de réserver des documents et de les faire récupérer par l'entremise d'une personne désignée, ce qui facilite l'emprunt. De plus, on peut s'informer sur la programmation des activités offertes. Ces mesures favorisent un accès équitable à l'information et au savoir.

En 2026, la bibliothèque fera l'objet de rénovations majeures. Les travaux visent à adapter les installations aux besoins actuels de la population et aux normes contemporaines en matière d'aménagement de bibliothèques. La Ville souhaite rendre le bâtiment davantage accessible, en y ajoutant, entre autres, un ascenseur. L'idée est d'améliorer ce patrimoine culturel afin de répondre aux besoins intergénérationnels actuels et futurs de la population lorettaine.

Le Festival Loretain



Chaque année, la Ville organise le Festival Loretain. Lors de cet événement, des spectacles, de l'animation, des jeux gonflables, des kiosques, ainsi que des zones gourmandes et sportives, sont offerts aux citoyens et visiteurs. Des mesures favorisant l'accessibilité sont mises en place pour permettre à tous les festivaliers de prendre part à l'événement.

Sur le site du festival, une plateforme surélevée, avec rampe d'accès et comportant suffisamment d'espace pour les fauteuils roulants, est accessible. Cette plateforme permet aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à leur accompagnateur, d'avoir une meilleure vue sur la scène. En 2025, les spectateurs pouvaient avoir une place sur la plateforme sans réservation au préalable, ce qui simplifie la démarche et améliore l'accessibilité. De plus, deux toilettes chimiques adaptées, situées près de la plateforme surélevée, étaient mises à leur disposition.



Le nouveau centre communautaire



La construction du nouveau centre communautaire, situé au 1305, rue des Loisirs Est, s'est terminée en 2025. Le bâtiment, d'une superficie de 800 mètres carrés, est en partie sur deux étages. Il se distingue par son architecture conviviale et fonctionnelle, son accessibilité et sa transparence. Le centre communautaire comprend notamment des fontaines d'eau à deux niveaux, des salles de bain adaptées aux personnes à mobilité réduite et un ascenseur.



Un souper dans le noir!

Le 19 octobre 2025, la 2^e édition du Souper dans le noir a eu lieu à la bibliothèque. L'événement a été organisé par le Club Lions de L'Ancienne-Lorette et la Maison des jeunes. Ainsi, plus de 75 invités ont été sensibilisés à la réalité des personnes ayant un handicap visuel et aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien, en vivant l'expérience d'un repas les yeux bandés.

Des initiatives pour assurer la sécurité alimentaire

En novembre 2022, le frigo partage « la Boîte à FringAL » a été inauguré. Le projet a été initié par un comité de citoyens bénévoles et par l'organisme Rayon de soleil. Des denrées, ainsi que des plats préparés, y sont offerts gratuitement. L'initiative permet aux plus démunis d'avoir accès à de la nourriture, tout en diminuant le gaspillage alimentaire. Le réfrigérateur communautaire est accessible 24 heures par jour, 12 mois par année. Il est à noter que le frigo partage est situé dans un cabanon, difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Il est donc recommandé aux personnes à mobilité réduite de se faire accompagner pour y accéder.

Par ailleurs, la Société Saint-Vincent de Paul de L'Ancienne-Lorette continue d'offrir un service d'aide alimentaire aux Loretains qui y sont admissibles.

Également, grâce à un partenariat entre Rayon de soleil et la Société Saint-Vincent de Paul de L'Ancienne-Lorette, le projet Moisson Soleil a vu le jour en 2024. Sa mission consiste à distribuer des denrées et des plats cuisinés aux personnes âgées à faible revenu. Depuis le 1^{er} juillet 2024, c'est plus de 10 000 plats qui ont été cuisinés et offerts aux gens d'ici dans le besoin.

C'est grâce aux précieux organismes de la Ville et aux bénévoles qui y œuvrent que ces projets peuvent se réaliser.

Le Corridor Lorettain

Le Corridor Lorettain a vu le jour en 2025. Il s'agit d'un projet de mobilité active en milieu naturel, comprenant 2,5 kilomètres de pistes cyclables asphaltées et éclairées, ainsi que 3,2 kilomètres de sentiers piétonniers en poussière de pierre. La circulation sur l'asphalte est facilement accessible aux fauteuils roulants.



L'accessibilité, c'est dans l'intérêt de tous

Les réalisations lorettaines sont des mesures d'accessibilité dignes d'intérêt. Tant les personnes en situation de handicap que l'ensemble de la population, incluant, entre autres, les aînés, les enfants, les jeunes et les familles, peuvent en bénéficier.

Obstacles et mesures pour 2026

AXE 1 – PROMOTION				
Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap ne sont pas nécessairement au courant de l'accessibilité des événements et activités de la Ville.	Informar les personnes en situation de handicap des événements et activités accessibles.	Promouvoir les événements et activités de la Ville qui sont accessibles.	Service des communications	Communications effectuées.
Les personnes en situation de handicap sont plus à risque d'être exclues socialement.	Améliorer la considération des personnes en situation de handicap.	Poursuivre l'utilisation des termes : « personne en situation de handicap » et éviter d'utiliser les termes : « personne handicapée ».	Service des communications et conseil municipal	Utilisation de cette terminologie dans les communications de la Ville.
Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent rencontrer des difficultés de communication.	Rendre les communications de la Ville davantage accessibles.	Poursuivre l'intégration des sous-titres dans les capsules vidéo diffusées par la Ville.	Service des communications	Capsules vidéo diffusées sur YouTube.

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux biens et aux services de la Ville.	Favoriser l'accessibilité des nouveaux biens et services acquis ou requis par la Ville.	Conserver et appliquer le principe d'accessibilité universelle pour encadrer les dépenses de la Ville en matière de biens et de services, conformément à l'article 61.3 de la Loi.	Tous les services	Le <i>Règlement n° 359-2021 sur la gestion contractuelle</i> s'applique et est en vigueur. Conservation du principe d'accessibilité universelle même si des modifications étaient apportées au règlement.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à participer à la vie démocratique.	Faciliter l'accès à la vie démocratique.	Conserver la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Service des communications et conseil municipal	Disponibilité des séances du conseil municipal sur YouTube.
Les personnes en situation de handicap ne savent pas nécessairement qu'elles peuvent assister aux séances du conseil municipal à distance.	Encourager la population à utiliser le service de webdiffusion des séances du conseil municipal.	Promouvoir la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Service des communications et conseil municipal	Communications effectuées en lien avec la webdiffusion des séances du conseil municipal.
Les activités de la Ville ne sont pas toujours adaptées pour inclure les personnes en situation de handicap.	Trouver des moyens d'adapter les activités de la Ville pour inclure davantage les personnes en situation de handicap.	Consulter des citoyens de la communauté ou des organismes spécialisés pour connaître le profil de la population en situation de handicap (nombre de personnes, types d'incapacités, etc.) pour trouver des moyens d'adaptation.	Tous les services et conseil municipal	Consultations effectuées, statistiques recueillies, moyens retenus et mis en place.
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté.	Aider les personnes dans le besoin.	Continuer d'offrir une aide alimentaire aux personnes dans le besoin.	Service des loisirs et conseil municipal	Aide alimentaire accessible (frigo partage, comptoir alimentaire). Note : Le frigo partage est dans un cabanon. Il est recommandé aux personnes à mobilité de se faire accompagner pour y accéder.

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté.	Favoriser la participation sociale des citoyens, notamment ceux qui sont dans le besoin.	Continuer d'offrir des activités gratuites.	Service des loisirs et conseil municipal	Activités offertes gratuitement.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à participer aux événements et activités de la Ville.	Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux événements et activités de la Ville.	Offrir des mesures favorisant l'accessibilité lors d'événements.	Service des loisirs et conseil municipal	Mesures offertes favorisant l'accessibilité (location d'une plateforme surélevée au Festival Lorettain).
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de circuler dans la Ville.	Favoriser le transport collectif.	Collaborer avec la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (le « RTC ») pour continuer d'offrir le service du Flexibus.	Service de l'urbanisme et conseil municipal	Disponibilité du service du Flexibus.

AXE 3 – ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à accéder à un emploi municipal.	Inviter toutes les personnes qualifiées, incluant les personnes en situation de handicap, à postuler à la Ville.	Repenser certaines descriptions de postes et textes d'affichage afin d'inviter les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature dans les emplois identifiés.	Service des ressources humaines et Service des communications	Postes affichés comprenant un texte inclusif qui encourage les personnes en situation de handicap à postuler à la Ville.
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés dans la recherche d'un emploi stable.	Permettre aux personnes en situation de handicap de s'impliquer à la Ville en collaborant avec les organismes qui les emploient.	Inviter les responsables du Projet Libellule (pilote par l'organisme Intégration TSA de Québec) à fournir du personnel à la Ville lors d'événements ou d'activités spécifiques.	Service des ressources humaines et Service des communications	Événements ou activités lors desquels la Ville reçoit l'aide ou les services du personnel grâce au Projet Libellule (distribution de bulbes de tulipes).
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés dans la recherche d'un emploi stable.	Retenir les services de fournisseurs qui engagent des personnes rencontrant des difficultés à intégrer durablement le marché du travail.	Retenir les services de Recyclage Vanier pour la collecte, la manutention, la destruction et le déchetage de papier et documents confidentiels.	Service du greffe et Service des ressources humaines	Contrat de services annuel.

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux lieux et installations publics.	Améliorer l'accessibilité des lieux et installations publics.	Lors de travaux, s'assurer de respecter minimalement les normes de conception sans obstacle de la Régie du bâtiment du Québec.	Service des travaux publics	Bâtiments, ouvrages, infrastructures ou espaces destinés au public construits, aménagés ou rénovés.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux produits, services et activités de la Ville.	Offrir du mobilier urbain accessible.	Installer une fontaine d'eau accessible dans un endroit stratégique.	Service des travaux publics et Service des loisirs	Fontaines d'eau accessibles.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à pratiquer des activités sportives, surtout l'hiver.	Inciter les personnes en situation de handicap à la pratique d'activités sportives hivernales dans les parcs.	Mettre à la disposition de la population des équipements sportifs accessibles (luge adaptée pour le ski de fond et luge adaptée pour le patin à glace).	Service des travaux publics et Service des loisirs	Disponibilité d'équipements sportifs adaptés.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à fréquenter les parcs.	Inciter les personnes en situation de handicap à fréquenter les parcs.	Poursuivre la revitalisation inclusive des parcs.	Service des travaux publics et Service de l'urbanisme	Réaménagement du parc des Explorateurs et du parc Enchanté.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux immeubles, lieux et installations en raison du stationnement.	Superviser les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap pour s'assurer qu'ils soient utilisés adéquatement.	Libérer les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap pour qu'ils soient utilisés exclusivement par des véhicules munis de la vignette, de la plaque ou du permis approprié.	Service de l'urbanisme et Service de police	Interventions effectuées (avis, sanctions au besoin).

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à accéder aux immeubles, aux lieux et aux installations en raison du parcours.	Réduire les obstacles des parcours donnant accès aux immeubles, aux lieux et aux installations.	Poursuivre l'entretien et le déneigement adéquats des espaces donnant accès aux immeubles, aux lieux et aux installations (espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap, sentiers pédestres, trottoirs, allées, etc.).	Service des travaux publics	Suivis effectués auprès du Service des travaux publics.
Le monte-charge de la bibliothèque n'est pas adapté pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler d'un étage à l'autre.	Prendre les mesures nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler dans l'ensemble des locaux de la bibliothèque en toute sécurité.	Ajouter un ascenseur lors des travaux de réfection de la bibliothèque.	Service des travaux publics	Ascenseur installé à la bibliothèque.
Les étagères de certains rayons de la bibliothèque sont trop élevées ou la dernière tablette n'est pas inclinée.	Prendre les mesures nécessaires pour corriger les situations problématiques.	Remplacer le mobilier de rayonnage.	Service des travaux publics	Nouveau mobilier de rayonnage installé à la bibliothèque.
Les personnes en situation de handicap ne bénéficient pas toujours de l'accès au transport en commun.	Améliorer l'accessibilité du transport en commun.	Collaborer avec le RTC à la mise en œuvre du plan de développement en accessibilité universelle 2024-2029, conformément à l'article 67 de la Loi.	Conseil municipal, Service de l'urbanisme et Service des travaux publics	Rencontres et suivis en lien avec l'évolution des stations et parcours accessibles. Arrêts d'autobus et aribus ajoutés.

AXE 5 – ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à trouver l'information et la documentation.	Faciliter l'accès à l'information et aux documents liés à l'accessibilité.	Conserver, publier et mettre à jour régulièrement, sur le site Web de la Ville, les informations en matière d'accessibilité.	Service des communications et Service du greffe	Site Web de la Ville (disponibilité du plan d'action, des informations et des documents liés à l'accessibilité).
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à suivre l'actualité sur le site Web de la Ville.	Offrir une alternative pour suivre l'actualité de la Ville.	Poursuivre la distribution du bulletin municipal Le Loretain.	Service des communications	Distribution du bulletin municipal (format papier).
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à naviguer sur le site Web de la Ville.	Faciliter la navigation sur le site Web de la Ville.	Conserver l'accessibilité du site Web.	Service des communications	Contrôle de la qualité du site Web (critère de succès de niveau AAA).
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à accéder à l'information et aux documents de la bibliothèque.	Faciliter l'accès à l'information et aux documents de la bibliothèque.	Poursuivre l'offre de services de la bibliothèque en ligne (accès au catalogue, réservation de documents, accès à la programmation des activités).	Service des communications	Page Web de la bibliothèque.

AXE 6 – ADAPTATION DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE ACTIVITÉ SUSCEPTIBLE D’AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l’année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Il n’existe pas de camp de jour spécifique pour les enfants qui ont besoin d’un accompagnement spécialisé.	Favoriser la participation des enfants en situation de handicap aux camps de jour.	Dans la mesure du possible, intégrer des enfants en situation de handicap au camp de jour régulier.	Service des loisirs	Adaptations du camp de jour régulier.
Il n’existe pas de cours de loisir spécifique pour les enfants qui ont besoin d’un accompagnement spécialisé.	Favoriser la participation des enfants en situation de handicap aux cours de loisir.	Dans la mesure du possible, intégrer des enfants en situation de handicap aux cours de loisir réguliers.	Service des loisirs	Adaptations des cours de loisir réguliers.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder au matériel de la bibliothèque.	Faciliter l’accessibilité du matériel de la bibliothèque.	Bonifier la collection de matériel adapté de la bibliothèque.	Bibliothèque	Acquisition de matériel adapté (livres en gros caractères, livres numériques, livres audio, livres audionumériques ou jeux adaptés).
Les personnes en situation de handicap ne connaissent pas nécessairement les aménagements accessibles.	Faire connaître au public les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville.	Recenser, actualiser et diffuser les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville.	Service du greffe et Service des communications	Liste des mesures favorisant l’accessibilité disponible sur le site Web.

AXE 7 – SENSIBILISATION ET FORMATION

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2026 (échéance au 31 décembre 2026)
Les employés de la Ville ne connaissent pas tous le principe d'accessibilité universelle prévu au règlement sur la gestion contractuelle.	Faire connaître le principe d'accessibilité universelle aux employés qui ont le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats.	Promouvoir le principe d'accessibilité universelle en s'assurant que des recommandations en matière d'accessibilité soient faites lors de projets qui s'y prêtent.	Direction générale	Recommandations effectuées.
Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer les connaissances du personnel de la Ville à l'égard des personnes en situation de handicap.	Formation des employés, particulièrement ceux qui sont en contact direct avec la clientèle.	Service des loisirs	Formation donnée. Date à laquelle la formation a eu lieu. Nombre d'employés (accompagnateurs) formés.
Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer les connaissances du personnel de la Ville à l'égard des personnes en situation de handicap.	Étendre la formation des employés pour les camps de jour. En plus de la donner aux accompagnateurs, l'offrir à tous les employés de la Ville.	Service des loisirs	Formation donnée. Date à laquelle la formation a eu lieu. Nombre d'employés formés.

Bilan des mesures réalisées en 2025

AXE 1 – PROMOTION

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
<p>Les personnes en situation de handicap ne sont pas nécessairement au courant de l'accessibilité des événements et activités de la Ville.</p>	<p>Informar les personnes en situation de handicap des événements et activités accessibles.</p>	<p>Promouvoir les événements et activités de la Ville qui sont accessibles.</p>	<p>Communications effectuées.</p>	<p>La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.</p> <p>Les événements et activités accessibles sont promus, notamment sur le site Web de la Ville, dans le bulletin municipal Le Loretain et lors des séances du conseil municipal.</p> <p>Depuis 2025, des capsules vidéo du maire sont diffusées et les sous-titres sont intégrés à ces capsules. Une publication pour promouvoir les capsules vidéo a été faite dans le bulletin municipal Le Loretain (Juin-Juillet 2025). (Nouvelles mesures)</p>
<p>Les personnes en situation de handicap sont plus à risque d'être exclues socialement.</p>	<p>Améliorer la considération des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Poursuivre l'utilisation des termes : « personne(s) en situation de handicap » et éviter d'utiliser les termes : « personne(s) handicapée(s) ».</p>	<p>Utilisation de cette terminologie dans les communications de la Ville.</p>	<p>La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.</p> <p>Cette terminologie est utilisée dans les principales communications de la Ville liées à l'accessibilité. C'est le cas, entre autres, dans le présent plan d'action, lors des séances du conseil municipal, ainsi que sur le site Web de la Ville.</p>

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés d'accéder aux biens et services de la Ville.	Favoriser l'accessibilité des nouveaux biens et services acquis ou requis par la Ville.	Conserver et appliquer le principe d'accessibilité universelle pour encadrer les dépenses de la Ville en matière de biens et de services, conformément à l'article 61.3 de la Loi.	Le <i>Règlement n° 359-2021 sur la gestion contractuelle</i> s'applique et est en vigueur. Conservation du principe même si des modifications sont apportées au règlement.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. L'accessibilité universelle est l'un des principes directeurs qui encadre les dépenses de la Ville en matière de biens et de services.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés de participer à la vie démocratique.	Faciliter l'accès à la vie démocratique.	Conserver la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Disponibilité des séances du conseil municipal sur YouTube.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. L'intelligence artificielle permet d'activer ou de désactiver les sous-titres sur YouTube. (Nouvelle mesure)
Les personnes en situation de handicap ne savent pas nécessairement qu'elles peuvent assister aux séances du conseil municipal à distance.	Encourager la population à utiliser le service de webdiffusion des séances du conseil municipal.	Promouvoir la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Communications effectuées en lien avec la webdiffusion des séances du conseil municipal.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Des communications sont faites dans le bulletin municipal Le Loretain (toutes les éditions 2025) et sur le site Web de la Ville.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à exercer leur droit de vote.	Prendre des mesures pour faciliter l'exercice du droit de vote en vue des élections 2025.	Bonifier les mesures d'accessibilité universelle des bureaux de scrutin.	Parcours sans obstacle (ou mesures pour pallier les obstacles) pour accéder aux bureaux de scrutin (de l'arrivée sur le terrain jusqu'au retour au mode de transport de l'électeur).	La mesure a été réalisée. Des parcours sans obstacle pour accéder aux bureaux de scrutin ont été aménagés aux différents lieux de vote. De nombreux citoyens ont exercé leur droit de vote lors du vote itinérant. Quelques citoyens se sont inscrits au vote à domicile. Il s'agit de services que la Ville a offert dans le cadre des élections 2025. (Nouvelles mesures)

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à exercer leur droit de vote.	Prendre des mesures pour faciliter l'exercice du droit de vote en vue des élections 2025.	Offrir aux électeurs qui le désirent, l'utilisation de chaises roulantes et l'assistance d'un membre du personnel électoral.	Chaises roulantes offertes lors du vote par anticipation et lors du scrutin.	La mesure a été réalisée. Des chaises roulantes, ainsi qu'une assistance, étaient offertes aux électeurs lors du vote par anticipation et lors du scrutin.
Les activités de la Ville ne sont pas toujours adaptées pour inclure les personnes en situation de handicap.	Trouver des moyens d'adapter les activités de la Ville pour inclure davantage les personnes en situation de handicap.	Consulter des citoyens de la communauté ou des organismes spécialisés afin de trouver des moyens d'adaptation.	Consultations effectuées, moyens retenus et mis en place.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. La Ville a consulté l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (l'« AQLPH ») en vue d'améliorer son offre de services pour les camps de jour et les cours de natation. Des recherches ont été faites auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale afin de connaître les statistiques de la Ville (nombre de personnes en situation de handicap et type de handicap rencontré). (Nouvelle mesure)
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté.	Aider les personnes dans le besoin.	Continuer d'offrir une aide alimentaire aux personnes dans le besoin.	Aide alimentaire accessible (frigo partage, comptoir alimentaire).	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté.	Favoriser la participation sociale des citoyens, notamment ceux qui sont dans le besoin.	Continuer d'offrir des activités gratuites.	Activités offertes gratuitement.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. Des activités gratuites et inclusives étaient annoncées dans le bulletin municipal Le Loretain (Hiver 2025, Printemps 2025, Juin-Juillet 2025, Août-Septembre 2025).

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à participer aux événements et activités de la Ville.	Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux événements et activités de la Ville.	S'assurer d'offrir des mesures favorisant l'accessibilité lors d'événements.	Mesures offertes favorisant l'accessibilité (location d'une plateforme surélevée pour le Festival Lorettain).	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Une plateforme surélevée a été louée pour le Festival Lorettain. La possibilité d'avoir une place assise sans réservation a amélioré l'accessibilité. (Nouvelle mesure)
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de circuler dans la Ville.	Favoriser le transport collectif.	Collaborer avec la Ville de Québec et le RTC pour continuer d'offrir le service du Flexibus.	Disponibilité du service du Flexibus.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. La Ville encourage la population à utiliser le transport en commun pour se déplacer plus facilement. Une publication a été faite dans le bulletin municipal Le Lorettain (Juin-Juillet 2025).
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de se déplacer au sein de la Ville.	Favoriser le transport actif.	Réaliser un projet de mobilité active.	Inauguration du Corridor Lorettain (prévue à l'automne 2025).	La mesure a été réalisée. Le Corridor Lorettain a vu le jour en 2025. Il comporte 2,5 km de pistes cyclables asphaltées et éclairées. La circulation est accessible aux fauteuils roulants.
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de se déplacer au sein de la Ville.	Favoriser le transport actif.	Réaliser un projet de mobilité active.	Aménagement d'une traverse piétonne sécurisée sur l'avenue Jules-Verne.	La mesure n'a pas été réalisée. Elle sera reportée pour 2026.

AXE 3 – ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
La majorité des emplois à combler à la Ville ne sont pas dans un milieu contrôlé.	Identifier des postes spécifiques où il serait raisonnable de recruter une personne en situation de handicap.	Analyser les tâches de postes à combler qui sont dans un milieu contrôlé (exemple : préposé aux plateaux).	Postes identifiés pour ouvrir le recrutement aux personnes en situation de handicap.	La mesure n'a pas été réalisée.
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à accéder à un emploi municipal.	Inviter toutes les personnes qualifiées, incluant les personnes en situation de handicap, à postuler à la Ville.	Repenser certaines descriptions de postes et textes d'affichage afin d'inviter les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature dans les emplois identifiés.	Postes affichés comprenant un texte inclusif qui encourage les personnes en situation de handicap à postuler à la Ville.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. Les offres d'emploi contiennent une phrase d'inclusion.
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés dans la recherche d'un emploi stable.	Permettre aux personnes en situation de handicap de s'impliquer à la Ville en collaborant avec les organismes qui les emploient.	Collaborer avec la Maison des Œuvres Jean-Lafrance pour recevoir le camion de cuisine de rue.	Événements de la Ville lors desquels le camion de cuisine de rue est présent.	La mesure a été réalisée. Le camion de cuisine de rue était présent aux événements à La Hutte et au Festival Lorettain.
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés dans la recherche d'un emploi stable.	Permettre aux personnes en situation de handicap de s'impliquer à la Ville en collaborant avec les organismes qui les emploient.	Inviter les responsables du Projet Libellule (pilote par l'organisme Intégration TSA de Québec) à fournir du personnel à la Ville lors d'événements ou d'activités spécifiques.	Événements ou activités lors desquels la Ville reçoit l'aide ou les services du personnel grâce au Projet Libellule (distribution de bulbes de tulipes).	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. L'organisme Intégration TSA de Québec a fourni du personnel à la Ville pour faire l'ensachage des bulbes de tulipes, ainsi que pour faire les cocardes du Festival Lorettain. (Nouvelle mesure)
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés dans la recherche d'un emploi stable.	Retenir les services de fournisseurs qui engagent des personnes rencontrant des difficultés à intégrer durablement le marché du travail.	Retenir les services de Recyclage Vanier pour la collecte, la manutention, la destruction et le déchetage de papier et documents confidentiels.	Contrat de services.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux lieux et installations publics.	Améliorer l'accessibilité aux lieux et installations publics.	Lors de travaux, s'assurer de respecter les normes de conception sans obstacle de la Régie du bâtiment du Québec (la « RBQ »).	Bâtiments, ouvrages, infrastructures ou espaces destinés au public construits, aménagés ou rénovés.	La mesure a été réalisée et elle sera ajustée pour 2026. Le nouveau centre communautaire a vu le jour en 2025. Il comprend notamment trois fontaines d'eau à deux niveaux et des barres d'appui dans les toilettes. Le sentier boisé qui relie l'école Le Ruisselet à la polyvalente de L'Ancienne-Lorette a été illuminé. L'éclairage du parc Hamel a été effectué.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux activités de la Ville.	Augmenter le nombre d'équipements municipaux adaptés.	Ajouter des équipements adaptés dans les parcs ou bâtiments municipaux.	Équipement, jeu ou mobilier accessible acquis ou installé.	La mesure n'a pas été réalisée.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux produits, services et activités de la Ville.	Offrir du mobilier urbain accessible.	Installer une fontaine d'eau accessible dans un endroit stratégique.	La présence de fontaines d'eau accessible.	La mesure a été réalisée. Une fontaine d'eau accessible a été achetée en 2024. Une autre fontaine d'eau a été commandée en 2025. (Nouvelle mesure)
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés de pratiquer des activités sportives, surtout l'hiver.	Inciter les personnes en situation de handicap à la pratique d'activités sportives hivernales dans les parcs.	Mettre à la disposition de la population des équipements sportifs accessibles (luge adaptée pour le ski de fond et luge adaptée pour le patin à glace).	Disponibilité d'équipements sportifs adaptés.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. Des luges EVO pour la pratique du patin et du ski de fond pour les personnes à mobilité réduite sont prêtées gratuitement aux citoyens. Une publication à cet effet a été faite dans le bulletin municipal Le Loretain (Hiver 2025).

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à fréquenter les parcs.	Inciter les personnes en situation de handicap à fréquenter les parcs.	Poursuivre la revitalisation des parcs dans le cadre de laquelle les citoyens des quartiers concernés sont invités à s'exprimer. Il s'agit d'une démarche ouverte et inclusive centrée sur la cocréation.	Réaménagement du parc des Explorateurs et du parc Enchanté.	La mesure a été entamée, mais n'a pas été complétée. Elle sera reportée pour 2026.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux immeubles, aux lieux et aux installations en raison du stationnement.	Superviser les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap pour s'assurer qu'ils soient utilisés adéquatement.	Libérer les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap pour qu'ils soient utilisés exclusivement par des véhicules munis de la vignette, de la plaque ou du permis approprié.	Interventions effectuées (avis, sanctions au besoin).	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Les interventions sont effectuées au besoin.
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à accéder aux immeubles, aux lieux et aux installations en raison du parcours.	Réduire les obstacles des parcours donnant accès aux immeubles, aux lieux et aux installations.	Poursuivre l'entretien et le déneigement adéquats des espaces donnant accès aux immeubles, aux lieux et aux installations (espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap, sentiers pédestres, trottoirs, allées, etc.).	Suivis effectués auprès du Service des travaux publics.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Au besoin, les suivis sont effectués auprès du Service des travaux.
Le monte-charge de la bibliothèque n'est pas adapté pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler dans l'ensemble des locaux de la bibliothèque.	Prendre les mesures nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler dans l'ensemble des locaux de la bibliothèque.	Ajouter un ascenseur lors des travaux de réfection de la bibliothèque.	Ascenseur installé à la bibliothèque.	La mesure n'a pas été réalisée. Elle sera reportée pour 2026.
Les étagères de certains rayons de la bibliothèque sont trop élevées ou la dernière tablette n'est pas inclinée.	Prendre les mesures nécessaires pour corriger les situations problématiques.	Procéder au remplacement du mobilier de rayonnage.	Nouveau mobilier de rayonnage installé à la bibliothèque.	La mesure n'a pas été réalisée. Elle sera reportée pour 2026.

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Il n'est pas toujours évident pour les personnes en situation de handicap de se déplacer dans la Ville.	Améliorer l'accessibilité des déplacements.	Ajouter des éléments de sécurité lors de la réfection des rues (trottoirs, signaux sonores, lampadaires, etc.).	Éléments de sécurité ajoutés (trottoirs, signaux sonores, lampadaires, etc.).	La mesure n'a pas été réalisée.
Les personnes en situation de handicap ne bénéficient pas toujours de l'accès au transport en commun.	Améliorer l'accessibilité du transport en commun.	Collaborer avec le RTC à la mise en œuvre du plan de développement en accessibilité universelle 2024-2029, conformément à l'article 67 de la Loi.	Rencontres et suivis en lien avec l'évolution des stations et parcours accessibles. Arrêts d'autobus et abribus ajoutés.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Des rencontres et des suivis sont faits au besoin.

AXE 5 – ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à trouver ce qui est accessible.	Faciliter l'accès à l'information et aux documents en matière d'accessibilité.	Conserver, publier et mettre à jour annuellement, sur le site Web de la Ville, les informations en matière d'accessibilité.	Site Web de la Ville (disponibilité du plan d'action, des informations et des documents en matière d'accessibilité).	La mesure a été réalisée et elle sera ajustée pour 2026.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à suivre l'actualité sur le site Web de la Ville.	Offrir une alternative pour suivre l'actualité de la Ville.	Poursuivre la distribution du bulletin municipal Le Lorettain.	Distribution du bulletin municipal (format papier).	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à naviguer sur le site Web de la Ville.	Faciliter la navigation sur le site Web de la Ville.	Conserver l'accessibilité du site Web.	Contrôle de la qualité du site Web (critère de succès de niveau AAA).	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté d'accéder à l'information et aux documents de la bibliothèque.	Faciliter l'accès à l'information et aux documents de la bibliothèque.	Poursuivre l'offre de services de la bibliothèque en ligne (accès au catalogue, réservation de documents, accès à la programmation des activités).	Page Web de la bibliothèque.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Avant la fermeture temporaire de la bibliothèque en raison des travaux de rénovation, le nombre de prêts a doublé, passant de 20 à 40 documents, dont 3 jeux. (Nouvelle mesure)

AXE 6 – ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Le plan de mesures d'urgence n'inclut pas de moyens d'intervention pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.	Ajouter des moyens d'intervention au plan de mesures d'urgence.	Réviser le plan de mesures d'urgence.	Révision du plan.	<p>La mesure n'a pas été réalisée.</p> <p>Cependant, une publication a été fait dans le bulletin municipal Le Loretain (Printemps 2025) pour annoncer la nouvelle ligne téléphonique non urgente pour joindre le Service de police de la Ville de Québec. (Nouvelle mesure)</p> <p>De plus, le programme d'adaptation de domicile a été réactivé en 2025. Un logement a pu être adapté grâce au programme. (Nouvelles mesures)</p> <p>Une publication pour promouvoir le programme d'adaptation de domicile a été faite dans le bulletin municipal Le Loretain (Hiver 2025). (Nouvelle mesure)</p> <p>Également, des affiches promotionnelles de la Semaine québécoise des personnes handicapées ont été installées dans plusieurs bâtiments municipaux (Hôtel de ville, Aquagym, Point de service et bibliothèque). Des dépliants promouvant l'événement étaient disponibles à l'hôtel de ville. (Nouvelles mesures)</p>

AXE 7 – ADAPTATION DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE ACTIVITÉ SUSCEPTIBLE D’AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Il n'existe pas de camp de jour spécifique pour les enfants qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé.	Favoriser la participation des enfants en situation de handicap aux camps de jour.	Dans la mesure du possible, intégrer des enfants en situation de handicap au camp de jour régulier.	Adaptations du camp de jour régulier.	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>Un accompagnement spécialisé a été fourni à 19 enfants pour les camps de jour à l'été. Un accompagnement spécialisé a été fourni à 6 enfants pour les cours de loisir à l'automne. (Nouvelle mesure)</p> <p>La Ville a reçu une subvention pour l'accompagnement spécialisé au camp de jour de l'été et aux cours de loisir de l'automne. (Nouvelles mesures)</p> <p>La Ville a offert, en partenariat avec Olympiques spéciaux Québec, un cours de natation pour les jeunes de 12 ans et plus vivant avec le spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle. (Nouvelle mesure)</p>
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder au matériel de la bibliothèque.	Faciliter l'accessibilité du matériel de la bibliothèque.	Bonifier la collection de matériel adapté de la bibliothèque.	Acquisition de nouveaux matériels adaptés (livres en gros caractères, livres numériques, livres audio, livres numériques ou jeux adaptés).	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>Une quinzaine de livres audionumériques et une dizaine de livres audio ont été ajoutés à la collection.</p>
Les personnes en situation de handicap ne connaissent pas nécessairement les aménagements et endroits les plus accessibles au sein de la Ville.	Faire connaître au public les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville.	Recenser, actualiser et diffuser les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville.	Liste des mesures favorisant l'accessibilité disponible sur le site Web.	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>La liste des mesures favorisant l'accessibilité est révisée annuellement avant d'être publiée sur le site Web.</p>

AXE 8 – SENSIBILISATION ET FORMATION

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2025
Les employés de la Ville ne connaissent pas nécessairement le principe d'accessibilité universelle contenu au règlement sur la gestion contractuelle.	Faire connaître le principe d'accessibilité universelle aux employés qui ont le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats.	Promouvoir le principe d'accessibilité universelle en s'assurant que des recommandations en matière d'accessibilité soient faites lors de projets qui s'y prêtent.	Recommandations effectuées.	La mesure a été réalisée et elle sera ajustée pour 2026. Des recommandations ont été faites par les membres du comité à la direction générale. En 2026, ce sera la direction générale qui fera les recommandations appropriées aux employés concernés.
Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer les connaissances du personnel de la Ville à l'égard des personnes en situation de handicap.	Formation des employés, particulièrement ceux qui sont en contact direct avec la clientèle.	Formation donnée. Date à laquelle la formation a eu lieu. Nombre d'employés (accompagnateurs) formés.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Au total, 10 responsables de camps de jour ou accompagnateurs d'enfants ayant des besoins particuliers ont suivi une formation pertinente.
Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer les connaissances du personnel de la Ville à l'égard des personnes en situation de handicap.	Étendre la formation des employés pour les camps de jour. En plus de la donner aux accompagnateurs, la donner également aux moniteurs et aux sauveteurs.	Formation donnée. Date à laquelle la formation a eu lieu. Nombre d'employés (moniteurs et sauveteurs) formés.	La mesure n'a pas été réalisée et elle sera ajustée pour la prochaine année.
Les employés de la Ville ne savent pas nécessairement comment bien interagir avec un collègue en situation de handicap.	Le cas échéant, outiller les employés concernés pour qu'ils puissent bien interagir avec un collègue en situation de handicap.	Donner une formation aux employés concernés.	Formation donnée, date, nombre d'employés.	La mesure n'a pas été réalisée, car aucun employé en situation de handicap n'a été embauché.



Questions ou commentaires

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts aux personnes en situation de handicap peuvent être adressés à la responsable du plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Me Myriam Kelly, assistante-greffière

Service du greffe

Ville de L'Ancienne-Lorette

Téléphone : (418) 641-6127, poste 1161

mkelly@lancienne-lorette.org

ANNEXE

Liste des mesures favorisant l'accessibilité

Avis : Veuillez noter que cette liste prévoit, de façon exhaustive, les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville. Pour que vous puissiez vivre une expérience de qualité et à la hauteur de vos attentes, nous vous invitons à communiquer préalablement avec la Ville, en composant le (418) 872-9811, afin d'exposer vos besoins et de vérifier que le niveau d'accessibilité est approprié à votre situation.

Lieu	Adresse	Mesures d'accessibilité
Aquagym Élise Marcotte	1317, rue des Loisirs Est	<ul style="list-style-type: none">• Accessible aux personnes à mobilité réduite.• Parcours à partir du trottoir sans obstacle.• Parcours à partir du stationnement sans obstacle.• Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap.• Entrée sans obstacle grâce à une rampe extérieure.• Rampe d'accès.• Portes automatiques.• Vestiaire pour hommes et vestiaire pour femmes adaptés, comprenant des portes automatiques, une toilette avec barres d'appui et une douche pour les personnes à mobilité réduite.• L'accès aux bassins est possible, grâce à un fauteuil roulant de transition pour s'y rendre et un lève-personne pour entrer et sortir de l'eau.• La piscine est munie d'un escalier avec main courante.• Il y a un bassin récréatif, dont l'accès se fait facilement grâce à une entrée en pente douce.• Deux salles de bain comprenant une toilette avec barres d'appui.• Trois fontaines d'eau accessibles.
Centre communautaire	1305, rue des Loisirs Est	<ul style="list-style-type: none">• Accessible aux personnes à mobilité réduite.• Parcours à partir du trottoir sans obstacle.• Parcours à partir du stationnement sans obstacle.• Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap.• Entrée sans obstacle.• Rampes d'accès.• Ascenseur.• Trois fontaines d'eau à deux niveaux.• Salles de bain comprenant des toilettes pour personnes à mobilité réduite avec barres d'appui.

Lieu	Adresse	Mesures d'accessibilité
La Hutte	1307, rue des Loisirs Est	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. • Entrée sans obstacle. • Rampe d'accès. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui. <p>Note : Le stationnement le plus près est situé à environ 200 mètres du bâtiment.</p>
Point de service Émile-Loranger	1625, rue Notre-Dame	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. • Entrée sans obstacle. • Rampes d'accès. • Ascenseur. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui.
Hôtel de ville	1575, rue Turmel	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espace de stationnement réservé aux personnes en situation de handicap. • Entrée sans obstacle. • Portes avec bouton-poussoir à l'entrée. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui. • Deux salles de bains (une pour hommes et une pour femmes) comprenant une table à langer.